

Rôles et droits dans le module RCP – Version mise à jour

Dans le module RCP de Rofim, chaque filière peut être structurée en plusieurs **familles de RCP**, qui fonctionnent comme des sous-filières autonomes.

Chaque famille dispose de sa propre organisation et de ses propres rôles, permettant une gestion souple et adaptée aux besoins de chaque spécialité, tout en garantissant la confidentialité des données patients.

1. Administrateur de RCP

L'administrateur est responsable de l'organisation et du paramétrage de la filière et de ses familles.

Rôle au sein d'une famille :

- Création, modification et suppression des familles de RCP.
- Gestion des membres de la famille (ajout, retrait, attribution des rôles).
- Création, programmation et gestion des séances de RCP de la famille.
- Création, modification et suppression des cas patients.
- Définition des membres du quorum pour la famille.
- Accès complet à l'ensemble des cas de la filière et des familles (données patients incluses).

2. Coordinateur de RCP

Le coordinateur intervient principalement sur les aspects médicaux et décisionnels de la RCP.

Rôle au sein d'une famille :

- Saisie des propositions de prise en charge pour les cas présentés.
- Accès aux cas de la famille et de la filière.

Accès aux cas :

- Accès complet aux cas pour lesquels il est **médecin référent**.
- Accès complet aux cas soumis par les autres membres.

Restrictions :

- Ne peut pas programmer ou gérer les séances.
- Ne gère pas les membres ou les familles.

3. Quorum

Le quorum correspond aux membres identifiés comme participants essentiels aux séances de RCP.

Rôle au sein d'une famille :

- Invitation automatique à toutes les séances créées pour la famille.

Accès aux cas :

- Accès complet aux cas :
 - qu'il a soumis,
 - ou pour lesquels il est médecin référent.
- Pour les autres cas :
 - le cas est **visible dans la liste**,
 - les informations patients sont **floutées**,
 - seules des informations suivantes sont affichées : existence du cas, nom du médecin soumettant, fiche RCP, examens paracliniques.

Particularité :

- Le rôle de quorum n'accorde pas de droits fonctionnels supplémentaires ; il s'agit d'un rôle organisationnel.

Restriction :

- Ne peut pas saisir les propositions de prise en charge.

4. Membre

Le rôle de membre permet de participer à la RCP tout en respectant un cadre strict de confidentialité des données patients.

Rôle au sein d'une famille :

- Possibilité de déposer un cas, si invité à la séance.
- Le déposant devient automatiquement **médecin référent** du cas.
- Visualisation de l'activité des sessions RCP la filière et de ses familles.
- La filière et ses familles apparaissent en favoris dans l'onglet RCP.

Accès aux cas :

- Accès complet aux cas :
 - qu'il a soumis,
 - ou pour lesquels il est médecin référent.
- Pour les autres cas :
 - le cas est **visible dans la liste**,

- les informations patients sont **floutées**,
- seules des informations suivantes sont affichées : existence du cas, nom du médecin soumettant, fiche RCP, examens paracliniques.

Restriction :

- Ne peut pas saisir les propositions de prise en charge.